

# Table des matières

<b>Sommaire</b>	7
<b>Introduction</b>	9
<b>Titre I Le tribunal de police</b>	11
Chapitre 1 La compétence	11
Section 1 La compétence territoriale	11
Section 2 La compétence d'attribution	11
Section 3 L'étendue de la compétence du tribunal de police	12
Section 4 Compétence en degré d'appel et ressort	14
Chapitre 2 Section civile	15
Section 1 La saisine	15
Section 2 L'expertise	17
§ 1. Subsidiarité des expertises et juges plus actifs	18
§ 2. Planification de l'expertise	20
§ 3. Frais et consignation	23
Section 3 Indemnités de procédure et dépens	23
§ 1. Généralités – Définitions	23
§ 2. Les frais de mise au rôle	24
§ 3. Les indemnités de procédure	27
§ 4. Tableau	28
Chapitre 3 Section pénale	30
Section 1 La saisine	30
Section 2 Les catégories d'infractions	31
§ 1. Les infractions par degré	31
§ 2. Les excès de vitesse	33
Section 3 Les peines	34
Section 4 Les modalités des peines prononcées	34
§ 1. La suspension du prononcé	34
§ 2. Le sursis	35
Section 5 Les recours	37
§ 1. L'opposition	37

§ 2. L'appel : modification des délais et des conditions de forme de l'appel	41
Section 6 La prescription en matière de roulage	43
§ 1. Généralités	43
§ 2. Point de départ du délai de prescription	46
§ 3. Le calcul du délai	47
§ 4. L'interruption de la prescription	47
§ 5. La suspension de la prescription	49
Section 7 La perception des amendes pénales	50
§ 1. La loi du 17 juin 2013	50
§ 2. Le chapitre 3 de la loi-programme du 25 décembre 2016	51
<b>Titre II La loi du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière</b>	<b>53</b>
Chapitre 1 Plan	53
Chapitre 2 Évolution de la loi de 1968	56
Chapitre 3 Le permis de conduire	58
Section 1 Les dispositions légales	58
Section 2 L'apprentissage	59
§ 1. L'examen théorique	60
§ 2. L'examen pratique	61
§ 3. Remarque : les examens de réintégration	63
§ 4. Le permis de conduire uniforme	67
Chapitre 4 La conduite sous influence (art. 34 à 37/1)	68
Section 1 Intoxication alcoolique (art. 34)	68
Section 2 Ivresse et état analogue résultant notamment de l'emploi de drogues ou de médicaments (art. 35)	69
Section 3 Récidive (art. 36)	69
Section 4 Incitation à la conduite (art. 37)	70
Section 5 Alcolock (art. 37/1)	70
Chapitre 5 Les déchéances (art. 38 à 49/1)	72
Section 1 Déchéances du droit de conduire	72

§ 1. Déchéances facultatives (art. 38, § 1 <sup>er</sup> )	73
§ 2. Déchéances obligatoires (art. 38, § 2)	74
Section 2 Dispositions communes aux déchéances du droit de conduire (art. 45 à 49/1)	76
Chapitre 6 Immobilisation et confiscation des véhicules	78
Chapitre 7 Retrait immédiat du permis de conduire (art. 55 à 58)	80
Chapitre 8 Imprégnation alcoolique – Test de l’haleine, analyse de l’haleine et interdiction temporaire de conduire	82
Section 1 Test de l’haleine et analyse de l’haleine – Éthylotest – Éthylomètre	82
Section 2 Obligation d’information	84
Section 3 Homologation	85
Section 4 La preuve de la conduite en état d’imprégnation alcoolique et l’appareil Dräger	85
§ 1. Le régime de la preuve libre	86
§ 2. Le régime de la preuve légale	86
Chapitre 9 Autres substances qui influencent la capacité de conduire (art. 61 <i>bis</i> à 61 <i>quater</i> )	90
Chapitre 10 Véhicules équipés d’un éthylotest antidémarrage en cas de condamnation (art. 61 <i>quinquies</i> )	92
Section 1 L’appareil	94
Section 2 Le programme d’encadrement	94
Section 3 Sanction en cas de conduite sans éthylotest antidémarrage ou de non-respect des conditions	95
Section 4 Conclusion	96
Chapitre 11 Recherche et constatation des infractions (art. 62 à 64)	97
Section 1 Force probante (art. 62)	97
§ 1. Les agents qualifiés et les appareils automatiques fonctionnant seuls ou en présence d’un agent qualifié	97
§ 2. L’homologation des appareils	108
§ 3. Utilisation des procès-verbaux, transmission, vie privée	109
Section 2 Interdiction des dispositifs « anti-radar » (art 62 <i>bis</i> )	115
Section 3 Analyses de salive (art. 62 <i>ter</i> )	115
Section 4 Prélèvement sanguin (art. 63 et 64)	115

Chapitre 12	Extinction éventuelle de l'action publique moyennant le paiement d'une somme ou après suivi d'une formation	117
Chapitre 13	Identification du contrevenant (art. 67bis et 67ter)	121
Section 1	Présomption de culpabilité du titulaire de la plaque (art. 67bis)	121
Section 2	Immatriculation au nom d'une personne morale (art. 67ter)	123
Section 3	Compatibilité entre la responsabilité pénale des personnes morales et l'article 67ter	125
Chapitre 14	La sixième réforme de l'État et son impact sur le Code de la route	129

### **Titre III L'assurance obligatoire de la responsabilité civile automobile** 131

Chapitre 1	La loi sur l'assurance RC automobile et le contrat-type	131
Section 1	Introduction	131
§ 1.	Droit interne	131
§ 2.	Influences internationales	132
Section 2	L'obligation d'assurance	135
§ 1.	Conditions de l'obligation d'assurance	135
§ 2.	Personnes tenues de souscrire le contrat d'assurance	139
§ 3.	Objet de l'assurance : la responsabilité liée à l'usage du véhicule désigné	140
§ 4.	Régime des véhicules ayant leur stationnement habituel à l'étranger	141
Section 3	Le défaut d'assurance RC auto et la loi pénale	142
§ 1.	Saisie du véhicule non assuré	142
§ 2.	Les peines prévues par l'article 22 de la loi	142
Section 4	Responsabilités couvertes	143
§ 1.	Personnes assurées	143
§ 2.	Bénéficiaires de la couverture	146
§ 3.	Couverture	148
§ 4.	Risques non couverts	149

Section 5	Les actions de l'assureur et de la victime	149
§ 1.	Action récursoire	149
§ 2.	Action subrogatoire	158
§ 3.	Répétition de l'indu et enrichissement sans cause	159
§ 4.	L'action directe	159
Chapitre 2	L'indemnisation automatique des usagers faibles	162
Section 1	Définition et historique	162
Section 2	Les conditions d'application de l'article 29 <i>bis</i>	163
§ 1.	Un véhicule automoteur...	163
§ 2.	... impliqué	170
§ 3.	... dans un accident de la circulation	173
§ 4.	... survenu sur un terrain public ou semi-public	176
Section 3	Le dommage réparable	176
Section 4	Les bénéficiaires de l'indemnisation	177
§ 1.	La victime directe	177
§ 2.	Exclusion des conducteurs et de leurs ayants droit	178
§ 3.	Les victimes faibles exclues en raison de leur faute	180
§ 4.	Les personnes subrogées à la victime	181
Section 5	Les débiteurs de l'indemnité	183
§ 1.	L'assureur du véhicule impliqué	183
§ 2.	Le propriétaire du véhicule sur rails	184
§ 3.	Le Fonds commun de garantie belge	184
Section 6	Recours possibles	184
§ 1.	L'action récursoire de l'assureur	184
§ 2.	Augmentation du degré bonus-malus	186
Section 7	Incidence en droit commun	186
Chapitre 3	Responsabilités indéterminées : article 19 <i>bis</i>	190
Section 1	Évolution engendrée par l'article 19 <i>bis</i>	190
Section 2.	Arrêts de la Cour constitutionnelle : portée étendue de l'article 19 <i>bis</i>	191
§ 1.	L'arrêt du 3 février 2011	191
§ 2.	L'arrêt du 4 décembre 2014	192
§ 3.	L'arrêt du 25 juin 2015	193
§ 4.	L'arrêt du 24 septembre 2015	194
§ 5.	L'arrêt du 11 mai 2016	195

Résumé des principes qui se dégagent de ces arrêts	196
Section 3 La loi du 31 mai 2017 : un coup d'arrêt brutal	197
Section 4 La question du recours contre son propre assureur	201
Chapitre 4 Le Fonds commun de garantie belge	203
Section 1 Introduction	203
Section 2 La mission d'information du Fonds (art. 19 <i>bis</i> -6 à 19 <i>bis</i> -10)	204
Section 3 La mission d'indemnisation du Fonds (art. 19 <i>bis</i> -11 à 19 <i>bis</i> -18)	206
§ 1. La notion de cas fortuit	207
§ 2. La notion de véhicule non identifié	208
Section 4 Les modalités de l'action	210
§ 1. La recevabilité de l'action	210
§ 2. L'objet de l'action	210
§ 3. Les délais de l'action	210
§ 4. La prescription de l'action contre le Fonds commun	212
§ 5. La forme des déclarations	212
§ 6. L'opposabilité des jugements à l'encontre du Fonds	212
§ 7. L'intervention du Fonds en cours de procès	213
§ 8. L'action subrogatoire du Fonds	213
Chapitre 5 Le Bureau de tarification automobile	215
Chapitre 6 Le Bureau belge des assureurs automobiles	217

<b>Titre IV Les conventions collectives Assuralia et le constat amiable d'accident</b>	219
Chapitre 1 Le constat amiable d'accident	219
Section 1 Introduction	219
Section 2 La charge de la preuve	220
Section 3 La force probante du constat amiable d'accident	221
Section 4 Les déclarations de témoins	223
Chapitre 2 Les conventions Assuralia en matière d'assurance automobile	225
Section 1 La convention RDR	225

---

§ 1. Introduction	225
§ 2. Fonctionnement du RDR	226
Section 2 La convention « victimes innocentes »	228
§ 1. Introduction	228
§ 2. Conditions d'application	229
Section 3 La convention « heurt de véhicules » (1 <sup>er</sup> avril 1994)	231
Section 4 La convention RC auto/RC exploitation (1 <sup>er</sup> mars 1994)	231
Section 5 La déclaration d'engagement « carambolages » (1 <sup>er</sup> mars 2004)	232
<b>Titre V Les directives européennes en matière d'assurance automobile</b>	<b>235</b>
Introduction	235
Chapitre 1 La première directive	235
Chapitre 2 La deuxième directive	235
Chapitre 3 La troisième directive	236
Chapitre 4 La quatrième directive	236
Chapitre 5 La cinquième directive	238